



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICH
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/221

Rues Transversales Sud - Opération PRU 08.12. Volet relatif au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI). Plan de financement.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.
Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire à solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU et du PAPI ; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération 08.12 relative à l'aménagement des rues transversales Sud (Jean Lluís – Candia – barreau) tend à accompagner le projet global par le traitement approprié des voies perpendiculaires à la rue François Pietri pour une amélioration de la circulation et des zones de stationnement (trottoirs, liaisons ...).

L'évolution et la sécurisation de ces différents axes du quartier reposeront sur le traitement de la voirie et des différents réseaux existants, des axes routiers et piétons.

Plus précisément, concernant le volet hydraulique, la structuration de l'ensemble des réseaux hydrauliques tend à aboutir à la sécurisation du quartier déjà mis en avant notamment par la mise en place d'un bassin de rétention et les aménagements favorisant l'ouverture vers la mer.

Le coût global de l'opération 08.12 s'élève aujourd'hui à 2 419 979 € HT avec le plan de financement ci-joint :

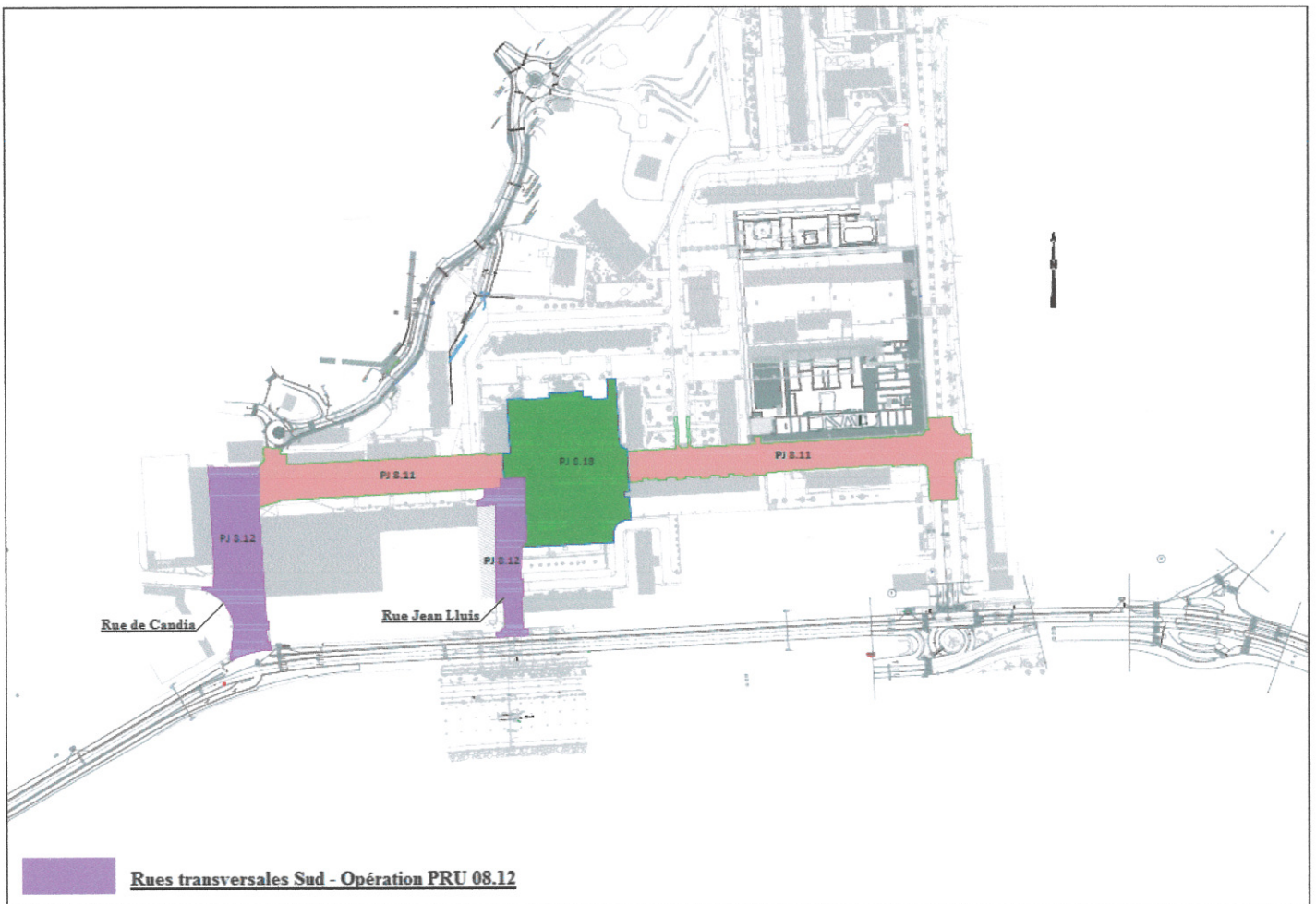
Coût Global de l'opération (HT)	Coût PRU Aménagement urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU				PAPI				PART VILLE HTVA Résid
			PEI	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	FEDER	PAPI	CTC	PAPI Total Subventions	
2 419 979 €	1 970 000 €	449 979 €	1 081 066 €	400 000 €	286 000 €	1 767 066 €	134 994 €	157 493 €	67 497 €	359 983 €	292 930 €

Le plan de financement relatif au volet PAPI s'élève à 449 979 € HT et s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	449 979 €	100%
PAPI	157 493 €	35%
CTC	67 497 €	15%
FEDER	134 994 €	30%
Ville	89 995 €	20%

Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

Plan de l'opération
Rues transversales Sud – Opération PRU 08.12
Quartier des Salines



IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PAPI auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

**AUTORISE Monsieur le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

D'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions relatives au PAPI auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci après :

Plan de Financement	449 979 €	100%
PAPI	157 493 €	35%
CTC	67 497 €	15%
FEDER	134 994 €	30%
Ville	89 995 €	20%

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Laurent MARCANGELI